

**MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL EXÉCUTIF
SÉANCE DU 4 AOÛT 1999
TENUE À 11 H 00
À QUÉBEC
SOUS LA PRÉSIDENTE DU
PREMIER MINISTRE
MONSIEUR LUCIEN BOUCHARD**

Membres du Conseil exécutif présents :

Bouchard, Lucien	Premier ministre Président du Comité des priorités
Baril, Gilles	Ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse
Beaudoin, Louise	Ministre des Relations internationales Ministre responsable de la Francophonie Ministre responsable de la Charte de la langue française
Boisclair, André	Ministre de la Solidarité sociale
Brassard, Jacques	Ministre des Ressources naturelles Leader parlementaire du gouvernement Ministre responsable de la Réforme parlementaire Ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean Ministre responsable de la région de la Côte-Nord
Chevrette, Guy	Ministre des Transports Ministre délégué aux Affaires autochtones Ministre responsable de la Faune et des Parcs Ministre responsable de la Réforme électorale Président du Comité de législation Ministre responsable de la région de Lanaudière Ministre responsable de la région du Nord-du-Québec
Facal, Joseph	Ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes Ministre responsable de la région de l'Outaouais
Harel, Louise	Ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole Ministre des Affaires municipales et de la Métropole Ministre responsable des Aînés Présidente du Comité ministériel des affaires régionales et territoriales Ministre responsable de la région de Montréal
Jolivet, Jean-Pierre	Ministre des Régions Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent
Julien, Guy	Ministre délégué à l'Industrie et au Commerce Ministre responsable de la région de la Mauricie
Léger, Nicole	Ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance

Léonard, Jacques

Ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique
Ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique
Président du Conseil du trésor
Ministre responsable de la région des Laurentides

Perreault, Robert

Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

PROJET D'ENTENTE CADRE DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE L'ESTRIE (RÉF. : 99-0153)

Le ministre des Régions, en son nom et au nom du ministre responsable de la région de l'Estrie, soumet un mémoire daté du 3 juin 1999 et portant sur le projet d'entente cadre de développement de la région de l'Estrie 1999-2004. Ce mémoire vise à obtenir l'approbation du projet d'entente cadre de développement de la région de l'Estrie 1999-2004 et à autoriser les parties concernées à entamer la dernière phase du processus, soit la signature de l'entente et sa mise en œuvre. Ce projet d'entente cadre respecte les grandes orientations gouvernementales, les plans stratégiques et les plans d'action ministériels. L'entente a pour objet d'identifier et de reconnaître les axes et les priorités de développement auxquels le gouvernement et le Conseil régional de développement de l'Estrie conviennent de s'associer et d'indiquer les modalités de partenariat convenues pour la mise en œuvre de cette entente au chapitre, notamment, des ententes spécifiques, des projets structurants à rayonnement régional et du financement du fonctionnement du conseil régional de développement.

Monsieur Jolivet indique qu'il s'agit du premier projet d'entente cadre de développement de la deuxième génération d'ententes cadres. Ce projet respecte les orientations gouvernementales et ministérielles élaborées à ce chapitre. Il est proposé sept axes de développement pour la région de l'Estrie et seize ministères ont été associés à ce projet. Le premier ministre signale que 27 priorités de développement ont été identifiées, ce qui est confirmé par monsieur Jolivet. Le premier ministre mentionne, par ailleurs, que le député de Johnson organise une rencontre avec les représentants de l'Estrie.

Monsieur Jolivet fait remarquer que son collègue, monsieur Landry, donne beaucoup de latitude à son adjoint parlementaire. Monsieur Chevette considère, pour sa part, que la région de l'Estrie a dressé un beau bilan de la dernière entente et croit que ce type de bilan devrait être étendu à toutes les régions. Répondant à ce dernier commentaire, monsieur Jolivet indique que chaque région a élaboré ses façons de faire en matière de développement. Concernant la région de l'Estrie, il mentionne que cette dernière est impatiente de signer l'entente cadre. Le Comité ministériel des affaires régionales et territoriales a d'ailleurs recommandé que le projet d'entente cadre soit entériné.

Décision numéro : 99-207**Le Conseil des ministres décide :**

à la suite du mémoire daté du 3 juin 1999, soumis par le ministre des Régions et le ministre responsable de la région de l'Estrie, et portant sur le projet d'entente cadre de développement de la région de l'Estrie (Réf. : 99-0153),

- 1- d'approuver le projet d'entente cadre de développement de la région de l'Estrie 1999-2004 proposé par le ministre des Régions et le ministre responsable de la région de l'Estrie;
- 2- d'autoriser le ministre des Régions et le ministre responsable de la région de l'Estrie à signer, au nom du gouvernement, avec le Conseil régional de développement de l'Estrie, une entente cadre substantiellement conforme au projet d'entente cadre proposé;
- 3- d'autoriser le ministre des Régions à apporter à l'entente cadre, le cas échéant, les modifications qui pourraient être requises pendant sa durée et ce, en accord avec le ministre responsable de la région de l'Estrie et les ministères concernés;

- 4- de confier au ministre des Régions et au ministre responsable de la région de l'Estrie le soin d'assurer le suivi de l'entente cadre de développement de la région de l'Estrie 1999-2004;
- 5- d'adopter le décret proposé par le ministre des Régions et le ministre responsable de la région de l'Estrie concernant l'entente cadre de développement de la région de l'Estrie 1999-2004.

CONFÉRENCE ANNUELLE DES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX
(RÉF. : 99-2016)

Le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, en son nom et au nom du premier ministre, soumet un mémoire daté du 4 août 1999 et portant sur la participation du Québec à la 40^e Conférence annuelle des premiers ministres provinciaux qui aura lieu à Québec les 9, 10 et 11 août 1999. Ce mémoire vise à définir le mandat qui sera confié à la délégation québécoise qui participera à la 40^e Conférence annuelle des premiers ministres provinciaux qui doit se tenir à Québec les 9, 10 et 11 août 1999.

Décision numéro : 99-208

Le Conseil des ministres décide :

à la suite du mémoire daté du 4 août 1999, soumis par le premier ministre et le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et portant sur la participation du Québec à la 40^e Conférence annuelle des premiers ministres provinciaux qui aura lieu à Québec les 9, 10 et 11 août 1999 (Réf. : 99-2016),

1- d'accepter que le mandat de la délégation québécoise qui participera à la 40^e Conférence annuelle des premiers ministres provinciaux qui doit se tenir à Québec, les 9, 10 et 11 août 1999, soit le suivant :

- A. dans le cadre de la discussion sur le déséquilibre fiscal, indiquer que le Québec privilégie l'option d'une réduction du fardeau fiscal des contribuables à partir d'une diminution de l'impôt fédéral, en soulignant l'importante et croissante marge de manœuvre budgétaire dont dispose le gouvernement fédéral par rapport aux provinces, les résultats mitigés auprès du gouvernement fédéral des appels répétés des provinces quant à un rétablissement des transferts fédéraux pour les programmes sociaux de même que l'effet stimulant d'une réduction des impôts fédéraux sur la croissance économique et la création d'emplois, ainsi que sur la compétitivité entre le Canada et les États-Unis,
- B. dans le cadre de la discussion sur l'emploi et la croissance :
 - 1) faire valoir que la priorité du Québec réside dans la diminution de l'impôt fédéral plutôt que sur la mise sur pied de nouveaux programmes fédéraux ou cofinancés comme le programme d'infrastructures et, si un nouveau programme d'infrastructures ou une stratégie pancanadienne sur les transports devaient voir le jour, préciser que le Québec entend négocier une entente bilatérale en vue de recevoir sa part des fonds fédéraux, d'assurer le respect de ses priorités de même que la prise en compte de ses budgets actuels d'immobilisation comme contribution du Québec au financement des projets,

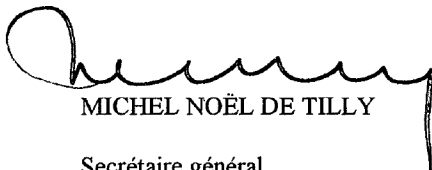
- 2) insister sur le rapatriement de la part du Québec des fonds fédéraux dévolus à des programmes d'accès à l'internet pour les écoles, les bibliothèques et les communautés locales qui ont pour effet actuellement de dédoubler les programmes découlant de la stratégie québécoise sur l'autoroute de l'information,
- 3) rappeler que le Québec a déjà mis en place depuis 1996 des mesures fiscales destinées à soutenir les armateurs et les constructeurs de navires et soutenir la demande du Nouveau-Brunswick quant à une intervention du gouvernement fédéral en cette matière qui s'inspirerait notamment des propositions de l'Association de la construction navale du Canada,
- 4) tout en appuyant le projet d'accord formel entre le gouvernement fédéral et les provinces sur leur participation aux négociations sur le commerce international, insister dans le contexte imminent de la reprise des prochaines négociations multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour que les provinces soient formellement associées à ces négociations de même qu'à l'élaboration des positions canadiennes dans le cadre de celles-ci,
- 5) en regard du Sommet des Amériques qui aura lieu à Québec en 2001 concernant la zone de libre-échange des Amériques, indiquer l'importance d'établir rapidement avec le gouvernement fédéral les modalités de participation des provinces,
- 6) exiger que la répartition des fonds fédéraux de protection du revenu agricole entre les provinces soit effectuée sur la base de la part des recettes monétaires agricoles et insister pour que la politique fédérale de protection du revenu agricole soit flexible afin de permettre au Québec de développer ses propres outils d'intervention,
- 7) relativement aux négociations de l'OMC, indiquer que la priorité du Québec consiste dans le maintien du système de gestion de l'offre de ses productions laitières et avicoles et réitérer l'importance que les provinces soient associées à l'élaboration des positions canadiennes en matière agricole en vue de ces négociations,
- 8) réitérer les positions exprimées lors des conférences précédentes sur la nécessité de réduire les taux de cotisation trop élevés pour les employés et les entreprises de même que sur la nécessité d'une amélioration de l'accessibilité et des bénéfices de l'assurance-emploi pour les travailleurs à statut précaire particulièrement à l'égard des mesures actives,
- 9) déposer deux rapports d'étapes dressant un état de situation sur la recherche et le développement et sur le commerce intérieur,

C. concernant le soutien aux programmes sociaux :

- 1) indiquer que le Québec entend continuer à réinvestir des sommes additionnelles en santé à même sa propre marge de manœuvre budgétaire et en assurant un contrôle serré de la croissance des coûts de son système de santé,

- 2) réitérer que la priorité du Québec réside dans une diminution de l'impôt fédéral plutôt que dans une augmentation des transferts et rappeler que le Québec a déjà commencé à réinvestir des sommes additionnelles dans l'enseignement supérieur et qu'il entend poursuivre en ce sens à même sa propre marge de manœuvre budgétaire et ne pas s'associer à la requête des autres provinces en faveur de la restauration des transferts fédéraux pour l'éducation postsecondaire,
 - 3) rappeler les raisons pour lesquelles le Québec a rejeté l'entente sur l'union sociale de même que sa position quant à sa mise en œuvre,
- D. confier la coprésidence du Conseil ministériel sur le renouvellement des politiques sociales au Manitoba, hôte de la Conférence annuelle des premiers ministres en 2000,
 - E. annoncer à la fin de la Conférence des premiers ministres une proposition québécoise d'introduction d'une fonction de vice-présidence du suivi de la Conférence assumée par la province qui prend le relais de la province-hôte, proposition en vertu de laquelle le Québec agirait comme président du suivi de la Conférence de façon générale et déléguerait à la vice-présidence manitobaine la coprésidence du Conseil ministériel sur le renouvellement des politiques sociales ainsi que tout autre sujet pour lequel la présidence estimerait que la position des provinces serait mieux représentée par une intervention du Manitoba,
 - F. s'assurer que les communiqués de presse conjoints qui seront émis lors de la Conférence fassent état des positions spécifiques et des dissidences exprimées par le Québec et, en absence d'accord sur ces textes, s'assurer de l'émission de communiqués de presse propres au gouvernement du Québec qui fassent état de ses positions et dissidences;
- 2- d'adopter le décret proposé par le premier ministre et le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes concernant la composition de la délégation du Québec à la 40^e Conférence annuelle des premiers ministres des provinces qui se tiendra à Québec, du 9 au 11 août 1999.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 13 H 00



MICHEL NOËL DE TILLY

Secrétaire général
du Conseil exécutif